

MESSAGE
RADIO

Mon 15.02.93 11:23:16 TO: IFRCBVA FROM: IFRCTIA MSG: ADPROT.ASC

REPUBLIQUE D'ALBANIE
PRESIDENCE

DECRET
SUR LA DECLARATION DE LA LOI NR. 7624 DU 14.10.1992

Sur la base de l'art. 28, point 4, de la loi nr.7491 du
29.04.1991 "Sur les principales dispositions
constitutionnelles"

DECRETE

la proclamation de la loi nr.7624, datée 14.10.1992 "Sur
l'adhésion aux Protocoles additionnels des Conventions de
Genève de l'année 1949", dont le contenu est le suivant:

ART. 1

L'adhésion de la République d'Albanie au Protocole
additionnel des Conventions de Genève du 12 août 1949 sur la
protection des victimes des conflits armés internationaux
(Protocole I) et au Protocole additionnel des Conventions de
Genève de 12 août 1949 sur la protection des victimes des
conflits non internationaux (Protocole II), adoptés à Genève
en Suisse par la Conférence Diplomatique de 07.06.1977.

ART. 2

Cette loi entre tout de suite en vigueur.

Tirana, le 28.10.1992
Nr. du Decret 333

Le Président de la République
Sali BERISHA